

Pour commencer, tous les réformés et auxiliaires seront soumis à une vérification. Il en sera de même des hommes attachés à nos services.

Notre police ne fait que des simulacres et ne se livre à aucun effort sérieux pour retrouver les récalcitrants. Dorénavant lorsqu'un travailleur sera absent de son domicile, on prendra un otage de sa famille qui sera retenu jusqu'à ce que l'intéressé se présente.

Je proteste.

Cette méthode inhumaine est contraire à la loi. La police officielle ne nous prêtera pas son concours.

Le commandant se met à rire. J'oublie que nous sommes en guerre et sous l'empire des lois raciales.

Il interpelle aussitôt un inspecteur de police attaché à nos services et l'invite à l'accompagner.

Au bout d'une heure il revient ramenant deux hommes et deux femmes tremblants de peur, qu'il nous donne ordre de garder jusqu'à présentation des travailleurs récalcitrants.

Il faut s'incliner.

Je prie Mme Hayoun, épouse du chef du casernement de veiller à ce que ces pauvres gens ne manquent de rien.

Nous les relâcherons dans deux ou trois jours, lorsque le commandant les aura oubliés.

Le calice est bien amer.

11 Février

Je suis retourné à Bizerte.

Aujourd'hui passe l'affaire Karoubi. Demain je dois me présenter au général du Port.

Je rends visite à l'accusé dans sa cellule après avoir pris connaissance du dossier.

La version des faits qui m'est donnée est très vraisemblable.

Karoubi travaillait au déblaiement sous la garde d'un soldat allemand.

A un certain moment, le soldat le fit écarter du groupe et, lui montrant une maison à demi effondrée, lui donna ordre de rapporter un sac qui se trouvait dans le vestibule.

Karoubi s'exécuta mais, au moment où il sortait de la maison avec son chargement, il fut arrêté par un agent de police français.

Le boche accourut alors et voulut l'arracher à l'agent. Un autre soldat qui était posté tout près vint à la rescousse et tenta d'aider son camarade.

L'arrivée d'un officier allemand mit fin à la scène. Le travailleur juif fut conduit en prison.

Je réconforte de mon mieux Karoubi. Je lui fais le serment qu'il ne sera pas fusillé.

L'audience aura lieu à 14 heures, au siège de l'Amirauté.

* * *

Nous voici devant la Cour Martiale. Jacques Krief est à mes côtés.

Les officiers de marine français arrivent en civil et endossent une vareuse militaire avant de siéger.

Les carreaux sont tous brisés par le bombardement et il souffle un courant d'air glacial.

L'agent de police, entendu comme témoin, fait une déclaration sincère et objective.

Sur mon interpellation il confirme deux points qui me paraissent essentiels.

Il reconnaît l'intervention des deux soldats allemands qui ont fait tout leur possible pour délivrer le travailleur juif.

Il indique d'autre part, qu'il avait vu Karoubi entrer dans la maison quelques minutes auparavant. Le sac était préparé à l'avance.

Le Commissaire du Gouvernement requiert une peine exemplaire.

Je plaide avec tout mon cœur.

De toute évidence, Karoubi n'a été qu'un instru-

ment. Il n'a fait que céder à une volonté supérieure. Il y a absence d'intention.

Avec les précautions oratoires qui s'imposent, je décris le pillage scandaleux auquel la ville a été soumise par les soldats de l'Axe, les déménagements systématiques par camions, le chargement du butin sur les bateaux.

Je parle aussi de la grande pitié des travailleurs juifs, de l'état de sujétion dans lequel ils sont vis-à-vis de leurs gardiens, des coups de cravache qu'ils reçoivent lorsqu'ils n'obéissent pas.

Le délibéré est long. C'est bon signe.

La Cour admet des larges circonstances atténuantes et condamne Karoubi à cinq ans de travaux forcés.

Je demanderai la révision de ce jugement.

En des temps meilleurs.

12 Février

Je dois me présenter au général du Port.

La veille au soir j'ai reçu la lettre d'introduction promise par les S.S. Le pli est cacheté et signé sur la fermeture.

Vais-je revivre la scène de la Synagogue ?

Je me présente au quartier général, assisté d'un interprète occasionnel, un petit rouquin qui a séjourné dans un stalag.

Je suis reçu par un lieutenant qui parle un français assez correct. Je lui remets ma lettre qu'il transmet aussitôt.

Le général me fait dire de repasser à onze heures. L'interprète est inutile.

A l'heure fixée me voici devant le colonel Meyfar qui exerce les fonctions de « général du port » (sans doute l'équivalent de commandant de la place).

C'est le type parfait de l'officier de carrière allemand.